

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 Décembre 2018 à 18h 15

Date de convocation : 27 Novembre 2018

Date d'affichage : 10 Décembre 2018

Etaient présents : Serge BEJEAN – Philippe BLANCHARD – Jean-Luc CROISERAT – Sophie FREBAULT – Virginia FUMEY – Nathalie GOUHOT – Chantal GUILLEMARD – Elisabeth JUGE – Félix MACARD – Marie-Aude NIEL – Monique PROST – Michel RIGOLET – Christine RIOTTE – David TETU.

Absent(e)s excusé(e)s : Patrice BON (procuration à David TETU)
Annick COTTET (procuration à Serge BEJEAN). Pascal HOFFMANN (procuration à Félix MACARD)

Absent(e)s : Patrick BOURGOIS-REPUBLIQUE. Gérald SEGUIN

Secrétaire : Jean-Luc CROISERAT

* : * : * : * : *

Approbation du CR du conseil municipal du 15/10/2018.

Monsieur le Maire demande l'ajout du point 9a pour désignation de la commission de contrôle des listes électorales. Le conseil accepte

1. Délibération modificative de crédits

Ce point est retiré de l'ordre du jour car sans objet.

2. Autorisation de mandatement des dépenses 2019 (rapporteur D. TETU)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le mandatement des dépenses d'investissement 2019 dans la limite du quart des crédits inscrits l'année 2018, soit :

Budget communal :

- Chapitre 20 : 1 150 €
- Chapitre 21 : 120 400 €
- Chapitre 23 : 105 300 €

Budget assainissement :

- Chapitre 23 : 48 750 €

Budget Pôle santé :

- Chapitre 23 : 2 250 €

Adopté à l'unanimité.

3. Frais de fonctionnement des écoles – Année scolaire 2017/2018 (rapporteur D. TETU)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** pour l'année 2017/2018 la participation de la Ville de Dole à 45 % du coût de fonctionnement des établissements scolaires par enfant, soit :
 - **420 €** pour chaque enfant de Dole inscrit dans une école maternelle publique de Foucherans (2) ;
 - **333 €** pour chaque enfant de Dole inscrit dans une école primaire publique de Foucherans (5) ;Soit $(420 \text{ €} \times 2) + (333 \text{ €} \times 5) = 2\,505 \text{ €}$
- **ACCEPTÉ** que la Ville de Dole facture à la Commune de Foucherans pour l'année scolaire 2017/2018 :
 - **609 €** pour chaque enfant de Foucherans inscrit dans une école maternelle publique doloise (1) ;
 - **287 €** pour chaque enfant de Foucherans inscrit dans une école primaire publique doloise (4) ;Soit $(609 \text{ €} \times 1) + (287 \text{ €} \times 4) = 1\,757 \text{ €}$

Adopté à l'unanimité.

4. Evolution des logiciels JVS vers Horizon \Cloud (rapporteur D. TETU)

L'Adjoint informe le conseil que le SIDEC a décidé de ne plus assurer la maintenance des logiciels JVS au 01/01/2019.

JVS accepte de reprendre la maintenance et propose à la commune la migration progressive de l'ensemble de nos logiciels « Horizon on Line » vers « Horizon/Cloud ».

Il est constaté que depuis l'arrivée des factures dématérialisées avec Chorus Pro, le logiciel Comptabilité de « Horizon on Line » n'est plus adapté à la commune. De plus, JVS propose le logiciel de transmission des données IXCHANGE 2 intégré au logiciel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant les offres JVS,

- DECIDE l'acquisition de HORIZON CLOUD et de confier à JVS la maintenance des logiciels, soit :

RECAPITULATIF DES COUTS : 1ERE ANNEE

INVESTISSEMENT - LOGICIELS	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Droit d'accès logithèque HV CLOUD	1 260,00 €	1 512,00 €
Cession Forfait annuel Logithèque HV CLOUD * et complément	4 267,04 €	5 120,45 €
Total investissement	5 527,04 €	6 632,45 €
FONCTIONNEMENT - PRESTATIONS	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Mise à niveau corrective Forfait annuel Logithèque HV CLOUD* et complément	533,38 €	640,06 €
Assistance Forfait annuel Logithèque HV CLOUD* et complément	533,38 €	640,06 €
Total fonctionnement	1 066,76 €	1 280,12 €

RECAPITULATIF DES COUTS : ANNEES SUIVANTES

INVESTISSEMENT - LOGICIELS	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Cession Forfait annuel Logithèque HV CLOUD * et complément	4 267,04 €	5 120,45 €
Total investissement	4 267,04 €	5 120,45 €
FONCTIONNEMENT - PRESTATIONS	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Mise à niveau corrective Forfait annuel Logithèque HV CLOUD * et complément	533,38 €	640,06 €
Assistance Forfait annuel Logithèque HV CLOUD * et complément	533,38 €	640,06 €
Total fonctionnement	1 066,76 €	1 280,12 €

- **DECIDE** l'acquisition du logiciel de télétransmission IXCHANGE 2, de 2 certificats électroniques et d'une assurance en cas de perte :

INVESTISSEMENT

Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C.
IXCHANGE 2	600,00 €	720,00 €
Mise en œuvre personnalisée	CONTRAT	CONTRAT
TOTAL INVESTISSEMENT	600,00 €	720,00 €

FONCTIONNEMENT

Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C.
IXCHANGE 2 - Modules de dématérialisation / Par an	900,00 €	1 080,00 €
Certificat électroniques (4)	980,00 €	1 176,00 €

ASSURANCE

Désignation	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Option Sérénité pour 4 certificats CERTINOMIS Exécutif 3 ans	140,00 €	168,00 €

Adopté à l'unanimité.

5. Assainissement (rapporteur F. MACARD)

a. Renouvellement mission à GUESAC'EAU pour RPQS 2019

Le Conseil Municipal,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement,

Considérant que pour bénéficier de l'aide de l'Agence de l'Eau à la gestion durable des services, la commune doit saisir les données du service assainissement dans l'observatoire national des services publics,

Considérant le devis du Cabinet GUESAC'EAU,

Après en avoir délibéré :

- **CONFIE** au Cabinet GUESAC'EAU une mission de conseil et d'assistance pour l'établissement du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et l'enregistrement des données sur base SISPEA ;
- **PRECISE** que la prestation pour 2019 s'élève à 770 € HT ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché correspondant.

Adopté à l'unanimité.

b. Renouvellement mission à SOCOTEC pour audit STEP

Le Conseil Municipal,

Considérant la consultation lancée pour 2019,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ✓ **RENOUVELLE** la mission au Cabinet SOCOTEC de Lyon, pour cette prestation en 2019, pour un montant de 1 055 € HT,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le marché.

Adopté à l'unanimité.

6. Travaux sylvicoles 2019 (rapporteur M. RIGOULET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant le programme d'actions proposé par ONF pour 2019,

décide le dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance des cloisonnements pour la parcelle 1 pour un montant de 970 € HT.

Adopté à l'unanimité.

7. Tarif concession cimetière pour enfant jusqu'à 1 an (rapporteur F. MACARD)

Le Maire rappelle au conseil les tarifs du cimetière votés le 15/10/2018 et souhaite qu'il soit instauré un tarif « spécial » enfant jusqu'à un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote un tarif de 100 € pour les enfants jusqu'à 1 an, pour une durée de 30 ans, dans le carré réservé aux enfants.

Adopté à l'unanimité.

8. Rapport Marchés contractés

N° invent.	Désignation	Fournisseur	Montant
1116/81	Chauffe-eau grande maternelle	COMPTOIR DES FERS	305,20 €
1117/81	Pose fenêtre au vestiaire stade	MDB	345,03 €
1114/81	Pose gâche élec s/portillon accès cour GS	LAPORTE	620,57 €
1115/81	Travaux sécurisation GS	LAPORTE	4 778,62 €
1164/87	Aménagement sécurité rue de Champvans	EIFPAGE	95 768,04 €
1163/87	Réfection accès les Opaline	EIFPAGE	7 303,26 €
1162/87	Création trottoir rue Damparis	EIFPAGE	2 083,20 €
1165/87	Réalisation poutre rue de la paix	EIFPAGE	11 907,96 €
1157/86	Installation panneau d'information lumineux	SIGNAUX GIROD	12 816,00 €
1161/87	Alimentation électrique panneau lumineux	DEMONGEOT	2 449,80 €
1158/87	Remplacement volets RDC +1er étage mairie	MDB	33 460,80 €
1160/87	Armoire réserve SDF	BERSOT	1 023,42 €
1159/87	Boite stockage verres SDF	BERSOT	81,00 €

9. DIVERS

a. Désignation de la commission de contrôle des listes électorales

Le passage au Répertoire Electoral Unique en 2019 sera géré par l'INSEE. La composition de la commission de contrôle communale, définie à l'article L19 du code électoral, fixe le nombre de membres à 5.

Le Conseil municipal propose les membres suivants qui seront nommés par le Préfet :

- Sophie FREBAULT,
- Virginia FUMEY,
- Elisabeth JUGE,
- Patrick BOURGEOIS-REPUBLIQUE,
- Monique PROST.

Fin de séance à 19 H 13